



Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des
Députés

Luxembourg, le 14 juillet 2017

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question parlementaire à Madame la Ministre de l'Environnement au sujet des risques de propagation d'incendie dans les galeries souterraines sur le site d'enfouissement de Bure à la frontière de la Meuse et de la Haute-Marne.

Selon les informations parues dans l'édition du Figaro du mercredi 12 juillet 2017, les experts de l'Institut de radioprotection et de sûreté nationale (IRSN) de France ont relevé quatre points techniques qui sont susceptibles de pousser l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra) à modifier le projet de stockage qu'elle a soumis à l'Autorité de sûreté nucléaire.

Il faut rappeler que le projet Centre industriel de stockage géologique (Cigéo) vise à trouver une solution à la fois sûre et finale, avec un enfouissement définitif à 500 m de profondeur dans des couches argileuses très imperméables, pour les déchets les plus radioactifs et les plus dangereux. Ces déchets proviennent des centrales nucléaires.

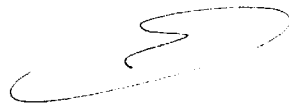
Le point technique, le plus important concerne un risque de propagation d'incendie dans les alvéoles de stockage de colis d'enrobés bitumineux et où les fûts métalliques seront stockés. Entretemps la technique d'enrobage a été abandonnée suite au fait que l'enrobage de bitume ne soit pas un milieu chimiquement inerte.

Les colis une fois chauffés lors de l'entreposage, la chaleur pourrait activer des réactions chimiques et pourrait se propager à tous les autres fûts de déchets interposés. Rappelons encore dans ce contexte l'incendie en 2014 qui contamina l'ensemble du site de stockage militaire souterrain Wipp au Nouveau-Mexique (Etats-Unis d'Amérique).

C'est dans ce contexte que j'aimerais poser les questions suivantes à Madame la Ministre de l'Environnement:

- Madame la Ministre est-elle au courant des critiques de la part de l'IRSN?
- Ne devrait-on pas demander aux responsables de l'IRSN de communiquer toutes les actions en vue de revoir la conception de l'enfouissement des déchets les plus radioactifs les plus dangereux?
- Ne serait-il pas plus sûr de stocker les déchets les plus radioactifs et donc les plus dangereux dans des formations rocheuses e.a. le Massif Central à l'instar de la Finlande et de la Suisse ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.



Marcel Oberweis
Député



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures

Luxembourg, le 22 AOUT 2017

Département de l'environnement

Service central de législation
Monsieur le Ministre aux Relations
avec le Parlement

Références : CD/yd
Dossier suivi par : Olaf Munichdorfer
Tél. +352 247-86833
E-mail : olaf.munichsdorfer@mev.etat.lu

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Entrée le:
23 AOUT 2017

Objet : Question parlementaire n° 3135

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe la réponse commune de la Ministre de l'Environnement et de la Ministre de la Santé à la question parlementaire n° 3135 du 14 juillet 2017 de l'honorable député Monsieur Marcel Oberweis tout en vous priant de bien vouloir en assurer la transmission à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour la Ministre de l'Environnement,

Camille Gira
Secrétaire d'Etat

Réponse commune de Madame la Ministre de l'Environnement et de Madame la Ministre de la Santé à la question parlementaire n° 3135 du 14 juillet 2017 de Monsieur le Député Marcel Oberweis concernant "Risques de propagation d'incendie dans les galeries souterraines sur le site d'enfouissement de Bure à la frontière de la Meuse et de la Haute-Marne".

Le gouvernement suit avec beaucoup d'attention l'évolution de ce dossier qui montre à quel point le recours à l'énergie nucléaire pose de multiples problèmes également au niveau du traitement des déchets.

La Division de la Radioprotection de la Direction de la Santé a pris note de l'avis IRSN 2017-00190 relatif au dossier « Projet Cigéo – Dossier d'Options de Sûreté », ainsi que du rapport IRSN 2017-00013. Ce rapport a été sollicité par l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) afin d'évaluer les options actuellement proposées pour la conception du projet Cigéo.

Le point relevé par l'honorable député concerne des déchets historiques qui furent à l'époque enrobés de bitume. Comme la protection contre les incendies imputables à ce type de colis est jugée insatisfaisante, il faut soit choisir de quelle façon les colis contenant les déchets peuvent être traités afin de les rendre inertes et aptes à être accueillis par Cigéo, soit étudier comment les options de sûreté peuvent être renforcées pour accueillir les déchets en l'état.

Le gouvernement luxembourgeois entretient des contacts réguliers avec les autorités françaises afin d'être informé de toute évolution relative au projet Cigéo. Ces échanges se font à la fois à travers la Commission mixte franco-luxembourgeoise de sécurité nucléaire ainsi que moyennant des contacts réguliers avec l'ASN, autorité instruisant en dernière instance l'autorisation du projet.

Par ailleurs, le gouvernement a depuis longue date suivi les études autour du projet de Bure. Ainsi fut créé en 2006 un groupe interministériel ayant pour objectif de suivre les aspects scientifiques ainsi que la dimension politique transfrontalière, voire européenne, du dossier Bure. De plus, en 2003 une étude de la géologie fut réalisée par le professeur Alec Baer à la demande du gouvernement luxembourgeois. Cette étude avait comme but d'évaluer les risques pour le Luxembourg compte tenu de la géologie du site. Le rapport de synthèse du groupe interministériel peut être téléchargé sur le site Internet de la Division de la Radioprotection, www.radioprotection.lu.

Le rôle de l'IRSN dans le projet Cigéo se limite à donner des avis techniques sur les détails de conception suite aux demandes de l'ASN. D'éventuelles actions de révision de la conception de l'enfouissement ne proviendront pas de l'IRSN mais devront être proposées par l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (ANDRA) et ensuite instruites par l'ASN.

L'ANDRA a mené de nombreuses études sur aussi bien des roches argileuses que des roches granitiques. La France a finalement choisi de retenir des roches argileuses, comme le granite présenterait plus de risques de fracturations et donc une plus forte probabilité d'infiltration d'eau, tandis que les argilites callovo-oxfordiennes auraient une très faible perméabilité.

Ainsi, en Finlande les déchets radioactifs sont placés dans des conteneurs en acier qui sont ensuite recouverts d'une épaisse couche de cuivre, avant d'être entourés d'une coque d'argile afin de garantir l'imperméabilité. Les roches argileuses de leur côté permettraient de s'affranchir de ce traitement supplémentaire des colis avec du cuivre et de l'argile. Il y a lieu de préciser que la Finlande n'avait pas d'autre choix que le granit, comme des roches argileuses n'y existent pas.